

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 4 Avril 2018

1. Vote des comptes de gestion (CCAS, communal, lotissement)

Ils sont adoptés à l'unanimité.

2. Vote des comptes administratifs (CCAS, communal, lotissement)

Ils sont adoptés à l'unanimité.

3. Vote des taux des 3 taxes

Monsieur le Maire fait tout d'abord remarquer que la commune a des finances très saines. En effet actuellement le taux d'endettement est de 31€ par habitant, et la commune n'aura plus d'emprunt à partir de Janvier 2019.

Il souligne que c'est en partie grâce à des employés efficaces et à un conseil municipal qui s'engage beaucoup.

Etant donné l'état de nos finances et vue la hausse de la pression fiscale au niveau national, il propose pour 2018 le maintien des taux de 2017, soit :

Taxe d'habitation	6,48%	(contre 9,61% au niveau départemental 10,7 % au niveau régional 10,98% au niveau national)
Taxe foncière sur le bâti	8,83%	(contre 11,86% au niveau départemental 13,64% au niveau régional 13,67% au niveau national)
Taxe foncière Sur le non bâti	50,21%	(contre 53,73% au niveau départemental 46,83% au niveau régional 37,98% au niveau national)

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

Concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation, le coût devrait en être totalement supporté par l'Etat.

4. Vote des budgets primitifs (communal, lotissement)

Ils sont adoptés à l'unanimité.

5. Demande d'une subvention au titre du fonds 199

Le Président du Conseil Départemental a décidé de renouveler l'opération déjà menée l'année dernière.

Les dossiers sont à déposer avant le 30 Avril.

Nous allons faire la demande de subvention pour financer une partie des travaux de voirie programmés sur le plateau de Chadenac et dans la montée des Vigneaux Hauts.

Adoptée à l'unanimité.